

Département du Calvados
COMMUNE DE MALTOT
 Lotissement "Le Clos Saint Pierre"



Plan non contractuel
 Les superficies sont indicatives et ne seront définitives qu'après exécution de l'ensemble des formalités administratives et techniques requises

Légende :

- Périmètre du lotissement
- Limite parcellaire
- Zone d'implantation des bâtiments
- Zone d'implantation des bâtiments réglementée
- Espace non clos (emplacement à titre indicatif) 6m²/5m
- Sens obligatoire du faîtage principal
- Accès interlot
- Front bâti
- Retrait maximum de la façade sur rue par rapport à l'alignement
- Plantation à charge aménagée: Haie brise-vent d'essences locales plantées sur une levée de terre en frange d'urbanisation
- Haie en limite sur rue à 0m/80
- Sentier piétonnier
- Arbre de haute lige
- Plantations arbustives
- Haie sur espace privatif ouvert
- Banc - corbeille de propriété



Echelle : 1/1000
 Décembre 2008